



Plan Local d'Urbanisme – Hérrouville

Bilan de la concertation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 4 juillet 2016



1. MODALITES DE LA CONCERTATION DEFINIES PAR LA DELIBERATION DE PRESCRIPTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- Par délibération en date du **1er décembre 2014**, la commune de Hérouville a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
- La délibération sus visée définit les modalités de concertation prévues tout au long de la procédure dont l'objectif est de prendre en compte les points de vue des acteurs et des habitants dans la définition du projet communal.
- La délibération de prescription du PLU prévoit la mise en œuvre des modalités de concertation suivantes :
 - Une ou plusieurs réunions publiques ;
 - Une exposition en mairie, présentant le diagnostic communal et le parti d'aménagement prévu pour la commune par des plans et panneaux ;
 - Plusieurs articles diffusés dans le bulletin municipal ou à travers tout autre moyen d'information que le maire jugera utile ;
 - La mise à disposition en mairie d'un registre à destination de la population ainsi que des associations ou personnes morales intéressées afin qu'elles puissent y consigner leurs observations.

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

2. TABLEAU SYNOPTIQUE DES MODALITES DE CONCERTATION MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLU

Modalités de concertation prévues par la délibération de prescription	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU
Réunions publiques	Deux réunions publiques ont été organisées tout au long de la démarche d'élaboration du PLU : <ul style="list-style-type: none">- Samedi 19 mars 2016 à 10h00- Samedi 18 juin 2016 à 10h00
Exposition du projet de PLU	Une exposition composée de 8 panneaux a été mise à disposition des habitants en mairie une première fois à partir de janvier 2016. L'exposition était accompagnée d'un registre de concertation permettant aux visiteurs de réagir et de faire part de leurs observations.
Articles dans le bulletin municipal	Plusieurs articles ont été publiés dans le bulletin municipal communal tout au long de la procédure : <ul style="list-style-type: none">- Janvier 2015- Septembre 2015- Janvier 2016- Avril 2016
Mise à disposition d'un cahier ou registre pour consigner des observations	Tout au long de la procédure d'élaboration du PLU, un registre de concertation accessible au public a été mis à disposition à l'accueil de la mairie.
<i>Modalités complémentaires non prévues par la délibération de prescription</i>	
Diffusions d'information par le biais du site internet de la commune	Une page spéciale a été créée à partir de janvier 2016 sur le site de la ville et les documents de concertation rendus disponibles : présentation des réunions publiques, panneaux d'exposition, documents intermédiaires (PADD débattu,...).

3. LES TEMPS DE LA CONCERTATION MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PLU

Réunions publiques

- Conformément à la délibération de prescription du PLU deux réunions publiques suivies de débats ont été organisées tout au long de la procédure d'élaboration.
- Les réunions publiques se sont tenues les Samedi 19 mars 2016 à 10h00 et Samedi 18 juin 2016 à 10h00 en Mairie d'Hérouville.
- L'organisation des réunions publiques a été annoncée par le bulletin municipal et par affichage public dans la commune.
- À l'issue des réunions publiques les supports d'animation ont été mis à disposition du public sur le site internet de la commune.
- La première réunion publique (19/03/16) qui a rassemblé près de 40 personnes, avait pour objet de présenter le projet de diagnostic, les enjeux retenus et les pistes pour le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).
- La seconde réunion publique (18/06/2016), qui a rassemblé environ 30 personnes, a permis de présenter les outils règlementaires mobilisés dans l'objectif de mettre en œuvre le projet communal du PADD : les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), la délimitation des zones et les principes règlementaires (hauteurs, emprises au sol, espaces verts,...). À cette occasion le projet de zonage (document graphique du règlement) a été mis à disposition des participants.
- Chacune des réunions était suivie de débats avec les habitants. Les réunions se sont déroulées selon le schéma suivant : accueil par Monsieur le Maire, exposé de présentation par le bureau d'études, observations émises par les participants, réponses de la part des élus et/ou du bureau d'études permettant d'apporter des précisions et éclairages sur les objectifs poursuivis.

- Les réunions publiques étaient également l'occasion de présenter les panneaux de l'exposition du PLU. Les panneaux étaient affichés dans la salle.
- Lors de la seconde réunion publique, la présentation du zonage s'est appuyée sur un support papier du plan de zonage au format A0 mis à disposition du public. Elle a également permis d'annoncer la tenue de l'enquête publique prévue pour la fin de l'année 2016.

Exposition publique

- Afin de permettre aux habitants d'accéder aisément aux éléments de réflexion et aux objectifs poursuivis par la municipalité une exposition évolutive a été installée en mairie.
- L'exposition complète comptait 8 panneaux édités au format A1 (59,4 cm / 84,1 cm). Elle a été présentée en deux volets en fonction de l'avancement des travaux.
- La mise en place de l'exposition (correspondant aux premiers panneaux) a eu lieu à partir de janvier 2016. Les panneaux présentaient l'exposé du déroulement de la procédure d'élaboration du PLU, des conclusions du diagnostic communal.
- Le second temps a permis de présenter 3 panneaux supplémentaires à partir d'avril 2016. Ceux-ci présentaient les principes et objectifs du PADD.
- L'exposition a été annoncée dans le bulletin municipal n°45 de janvier 2016, elle a été présentée lors des réunions publiques et mise à disposition en téléchargement sur le site internet de la commune tout au long de la procédure.

Articles sur le site internet et le bulletin municipal

- Tout au long de la démarche d'élaboration du PLU une information approfondie a été fournie aux habitants de la commune par le biais d'articles dans le bulletin municipal.
- Le bulletin du mois de janvier 2015 a permis d'aborder les points suivants :
 - Le contexte de l'élaboration du PLU,
 - Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration,
 - Le déroulement de la concertation avec un retour sur la dernière réunion publique.
- Le bulletin du mois de septembre 2015 a permis d'informer la population sur les dernières étapes de travail.
- Le bulletin du mois de janvier 2016 occupait une place conséquente (2 pages) afin de rappeler aux habitants : le contexte de l'élaboration, les objectifs communaux ainsi que les étapes à venir et les modalités mises en œuvre pour la concertation, notamment ceux permettant aux habitants de se tenir informés (articles réguliers dans le bulletin, exposition en mairie) et de faire part de leurs observations (tenue de la réunion publique du 19 mars 2016, mise à disposition d'un registre de concertation en mairie).
- Le bulletin du mois d'avril 2016 a permis de revenir sur l'avancement de la démarche notamment la tenue du débat sur les orientations générales du PADD en conseil municipal et le rappel de la présence d'éléments d'information sur le site internet de la commune.

Mise à disposition d'un registre et courriers adressés au Maire

- Les moyens d'expression à disposition des habitants comprenait la possibilité de faire part d'observations écrites par le biais d'un registre de concertation et de courriers pouvant être adressés directement à Monsieur le Maire.
- Cette possibilité à disposition des habitants a été mise en place dès le début de la procédure, annoncée par la délibération de prescription et rappelée à la fois dans les articles parus dans le bulletin municipal et à la fois lors des réunions publiques.
- Une dizaine de contributions ont été consignées par le biais de ces moyens.
- Ces contributions visaient principalement à attirer l'attention des élus sur des opportunités foncières qui paraissaient pertinentes, d'après leur auteur, à intégrer dans les perspectives d'évolution de l'urbanisation du village.
- Ces éléments ont été analysés au cours des travaux sur le PLU et ont, en partie, lorsqu'ils permettaient de répondre aux objectifs poursuivis par le projet communal (PADD), contribué à la consolidation du projet de PLU.

Informations diffusées par le biais du site internet municipal

- En complément des modalités de concertation mises en œuvre en application de la délibération de prescription du PLU. Les moyens d'information à destination de la population ont été enrichis par la diffusion d'informations sur le site internet de la commune.
- http://www.herouville-en-vexin.net/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=431&Itemid=954
- Aussi, l'accès internet a constitué un véritable vecteur de diffusion de l'information non seulement auprès des habitants mais également de toute personne non résidente sur la commune qui disposait ainsi d'une large information sur les objectifs poursuivis par la municipalité.
- Le site internet proposait d'accéder par le biais de téléchargements aux documents essentiels du PLU : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu au sein du Conseil municipal, des panneaux d'exposition publique, le diaporama des réunions publiques,...

4. DOCUMENTS ET ILLUSTRATIONS

Extrait de la page dédiée au PLU sur site internet de la commune

herouville-en-vexin.net

Hérouville-en-Vexin

Accueil Bienvenue Le POS et le PLU

BIENVENUE

- Le maire et les élus
- Les Commissions Municipales
- Hérouville en chiffres
- Les transports
- La Communauté de Communes
- Un peu d'histoire
- Les Evénements
- Les Comptes Rendus
- Le POS et le PLU

SERVICES PUBLICS

VIVRE À HÉROUVILLE

INFOS PRATIQUES

Le POS [Imprimer](#) [E-mail](#)

En vigueur depuis 1989, le POS va prochainement être remplacé par le PLU. En marge de cette refonte, une procédure de modification dite "simplifiée" est actuellement en cours. Vous en trouverez le détail [en cliquant ici](#). Du 1er au 31 mars 2016, un registre est disponible en Mairie pour recueillir vos avis. N'hésitez pas à y déposer vos remarques éventuelles. Hits: 1670 Comment (0)

Le PLU [Imprimer](#) [E-mail](#)

La commune d'Hérouville élabore son Plan Local d'Urbanisme afin de se doter d'un document d'urbanisme cohérent avec les récentes évolutions législatives et qui permette de mener à bien les projets locaux. L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est l'occasion de définir un projet d'aménagement et de mise en valeur du village pour les 10 à 15 prochaines années. L'ambition du PLU est de proposer un cadre de vie toujours plus agréable et respectueux de l'identité villageoise, un développement maîtrisé et soucieux de la qualité des paysages ruraux du Vexin français et du plateau d'Hérouville, de la préservation de l'environnement, de la valorisation des espaces agricoles. Pourquoi engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ? Le Plan d'Occupation des Soils (POS) date de 1989. Le POS est aujourd'hui devenu un document d'urbanisme obsolète, malgré les modifications réalisées en 1999 et 2001. Il ne répond plus aux attentes de la municipalité et doit intégrer les évolutions du contexte législatif (entrée en vigueur de la loi ALUR1) et réglementaire (SDRIF2, Charte du Parc...). L'élaboration du PLU est l'occasion de se donner les moyens de réaliser différents projets d'aménagement et de conduire une gestion durable et raisonnée de l'espace communal. Plusieurs projets et enjeux sont identifiés, notamment :

- l'aménagement du centre du village.
- le devenir des corps de fermes.
- la sécurisation et la pacification des espaces publics, leur valorisation paysagère.
- la préservation et le renforcement de la biodiversité dans le village.
- la protection de la fonctionnalité des espaces agricoles et le maintien d'un équilibre entre les secteurs d'habitat et les secteurs agricoles.
- la redynamisation de la zone d'activités.

Le calendrier de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme La commune prévoit un arrêté de projet de PLU pour l'été 2016 et une approbation par le conseil municipal en début d'année 2017. La démarche d'élaboration du PLU est pleinement engagée. L'agence Atopia a été retenue pour accompagner et conseiller les élus dans leur réflexion. À la rentrée de septembre 2015, le diagnostic de la commune a été réalisé, les enjeux et les besoins à venir discutés en réunions de travail. Depuis cet automne, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU est travaillé par les élus. Il a été débattu en conseil municipal le 29 février 2016. Vous pouvez retrouver le PADD [en cliquant ici](#).

La concertation avec les habitants L'élaboration du PLU d'Hérouville s'inscrit dans le cadre d'une concertation continue avec les habitants. La concertation sur le PLU comprend des articles diffusés dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune. Une exposition publique sera installée en mairie dès janvier 2016 et complétée au fur et à mesure de la démarche. Le samedi 19 mars à 10 heures en Mairie se déroulera une réunion publique ouverte à tous les habitants. À cette occasion, la démarche et l'avancement de l'élaboration du PLU vous seront présentés. Ce sera l'occasion de discuter et d'échanger sur l'avenir du village, les besoins et les attentes des habitants. Il est également possible de faire part, à tout moment, de son avis, de ses observations et de ses remarques qui seront systématiquement enregistrés et analysés dans un registre de concertation mis en libre consultation à la Mairie (aux heures et jours d'ouverture au public).

Informez-vous !

- Retrouvez [en cliquant ici](#) les panneaux affichés lors de la cérémonie des "vœux du Maire". Ils sont également affichés en Mairie, dans la salle du Conseil Municipal.
- [Retrouvez ici les panneaux de présentation du PADD](#) (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Celui-ci a fait l'objet d'une réunion publique le samedi 19 mars en Mairie.

Participez !

- Une réunion publique a eu lieu le 19 mars 2016 et a été l'occasion de présenter le PADD. Vous n'avez pas pu être présent ? [Retrouvez le support de présentation en cliquant ici...](#)
- D'autres réunions auront lieu, dont la prochaine, en principe, avant l'été.
- N'hésitez pas à faire part, en Mairie, de vos suggestions et de vos remarques !

Hits: 345 Comment (0)

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Panneaux d'exposition affichés en Mairie

ELABORATION DU P.L.U.

Informez vous ! 1

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, pourquoi ?

La commune d'Hérouville révisé son Plan d'Occupation des Sols (POS) afin de se doter d'un document d'urbanisme cohérent avec les récentes évolutions législatives et qui permette de conduire les futurs projets de la commune. La révision du POS, qui vaut élaboration de Plan Local d'Urbanisme (PLU), est l'occasion de définir le projet de village pour les 10 prochaines années.



Le Plan Local d'Urbanisme, c'est quoi ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un document stratégique dans lequel sont fixés les orientations et les objectifs pour le projet de village, les aménagements futurs, les règles qui s'appliquent aux nouvelles constructions.

Le Plan Local d'Urbanisme est un document écrit et cartographique qui comprend 5 pièces.

- Rapport de présentation**
Il expose le diagnostic, analyse l'état initial de l'environnement, explique les choix retenus pour établir le PADD, justifie le règlement et le zonage, indique les incidences sur l'environnement.
- PADD**
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit le projet d'Hérouville pour les 10 années à venir.
- OAP**
Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) précisent les conditions d'aménagement sur les secteurs porteurs d'impulsions.
- Règlement**
Le règlement se compose d'un règlement graphique et d'un règlement écrit qui fixent les règles d'urbanisme sur l'ensemble de la commune.
- Annexes**
Les annexes informatives indiquent les procédures de production, les services d'utilité publique, les plans des réseaux, et regroupent les pièces administratives.

ELABORATION DU P.L.U.

Informez vous ! 2

Le diagnostic d'Hérouville

Paysage et patrimoine naturel



Le paysage d'Hérouville est une « pièce de paysage » unique. Enrichissant la vallée de l'Oise, le plateau, présente une profusion de paysages naturels.

Avec des éléments culturels (châteaux, sites touristiques et d'intérêt public), les plans d'Hérouville présentent une singularité de structure paysagère.

Dans un environnement charismatique et ouvert, il est difficile d'écrire de nouveaux développements et de nouvelles constructions sans perturber la singularité du paysage.

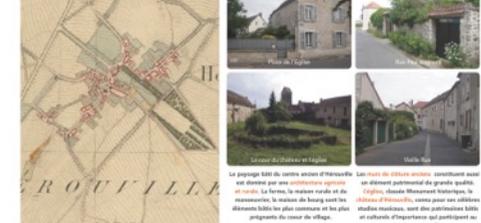
ELABORATION DU P.L.U.

Informez vous ! 5

Le diagnostic d'Hérouville

Hérouville en 1827

Patrimoine bâti



Paysage bâti et développement villageois, Hérouville en 4 clichés

ELABORATION DU P.L.U.

Informez vous ! 6

Le PADD d'Hérouville

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'une des pièces maîtresses du futur Plan Local d'Urbanisme d'Hérouville. Il exprime la vision et le projet de village pour les 10 prochaines années.

Le PADD est un cadre qui fixe les grandes orientations retenues par la municipalité pour le développement et l'aménagement de la commune, notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'économie, d'environnement, de paysage...

Le PADD fait ensuite l'objet d'une traduction réglementaire (règlement écrit et graphique, orientations d'aménagement et de programmation).

Faire des choix pour notre village

Le PADD a fait l'objet de plusieurs séances de travail en commission urbaine. Ces réunions ont permis aux élus de retenir les orientations d'urbanisme et d'aménagement pour le village. Le conseil municipal d'Hérouville a adopté des orientations du PADD le 29 février 2016.

Le PADD d'Hérouville repose avant tout sur une ambition, celle d'un village à taille humaine, solidaire et respectueux de son patrimoine architectural et paysager, de son environnement. L'ambition est de préserver le caractère villageois d'Hérouville, de proposer un cadre de vie rural et agréable aux portes de l'Alsace et du Parc naturel régional du Vain français.

Le PADD d'Hérouville se traduit en 3 grandes orientations.

ELABORATION DU P.L.U.

Informez vous ! 3

Le diagnostic d'Hérouville

Habitants

1990: 439 habitants, 1999: 598 habitants, 2016: 637 habitants

Les moins de 30 ans et les plus de 60 ans

2012: 38% des hérouvillois ont moins de 30 ans, 19% des hérouvillois ont 60 ans et plus

Parc de logements

1990: 158 logements, 2012: 239 logements

De grands logements

80% des logements ont 4 pièces et plus et 81,5% des logements sont des maisons

Prix immobiliers

Prix moyen d'une maison: 2 479 €/m²

Emplois et entreprises

110 emplois sur la commune et 62 entreprises

Economie agricole

8 stades d'exploitation agricole et 800 hectares de terres cultivables (94% de la surface communale)

Population active

75,4% de la population du village est active et 70,1% de la population active exerce un emploi

Vie Scolaire

Le village est en Regroupement Pédagogique Intercommunal avec Livilliers et Génicourt

54 élèves dans les 2 classes maternelles d'Hérouville

Equipements

Mairie, école maternelle, salle des fêtes, maison du village et stade sont les principaux équipements d'Hérouville

Vie associative

Une dizaine d'associations anime la vie locale

Mobilités

Cergy-Préfecture, Méry-sur-Oise, Pontoise et Valmondois sont les principales gares fréquentées par les hérouvillois

Equipement automobile

65,5% des foyers possèdent au moins 2 voitures

Trajet domicile - travail

28 minutes de trajet domicile-travail en moyenne pour les hérouvillois

Occupation du Sol sur la commune

3,3% d'espaces construits artificialisés, 1,4% d'espaces ouverts artificialisés, 95,3% d'espaces agricoles, forestiers et naturels

ELABORATION DU P.L.U.

Informez vous ! 4

Le diagnostic d'Hérouville

Les 3 grands axes du PADD...

- Un développement qui respecte et valorise nos ressources**
Le projet de village cherche à valoriser les ressources naturelles pour préserver et améliorer notre cadre de vie.
 - Un espace agricole préservé et fonctionnel, des activités agricoles accompagnées dans leur développement.
 - Un renforcement des capacités de développement des sites d'exploitation, une préservation des cocillottes agricoles sur le territoire communal.
- Un développement qui s'inscrit dans le temps et prépare notre avenir**
Un développement qui renforce notre identité villageoise
 - Un bâti ancien vivant et habité : conserver des bâtiments traditionnels habités pour maintenir l'identité du village, accompagner leur changement d'usage et leur évolution pour qu'ils participent à la qualité du village, réinvestissement des bâtis anciens.
 - Une évolution du tissu qui perpétue l'identité du village d'Hérouville : respect des gabarits et des implantations bâtis.
 - Un patrimoine valorisé : respect des continuités bâties, accompagnement de la valorisation du château et du parc, valorisation des abords de l'église.

ELABORATION DU P.L.U.

Informez vous ! 7

Le PADD d'Hérouville

Le PADD d'Hérouville se traduit en 3 grandes orientations.

- Un développement qui respecte et valorise nos ressources**
Le projet de village cherche à valoriser les ressources naturelles pour préserver et améliorer notre cadre de vie.
 - Un espace agricole préservé et fonctionnel, des activités agricoles accompagnées dans leur développement.
 - Un renforcement des capacités de développement des sites d'exploitation, une préservation des cocillottes agricoles sur le territoire communal.
- Un développement qui s'inscrit dans le temps et prépare notre avenir**
Un développement qui renforce notre identité villageoise
 - Un bâti ancien vivant et habité : conserver des bâtiments traditionnels habités pour maintenir l'identité du village, accompagner leur changement d'usage et leur évolution pour qu'ils participent à la qualité du village, réinvestissement des bâtis anciens.
 - Une évolution du tissu qui perpétue l'identité du village d'Hérouville : respect des gabarits et des implantations bâtis.
 - Un patrimoine valorisé : respect des continuités bâties, accompagnement de la valorisation du château et du parc, valorisation des abords de l'église.

ELABORATION DU P.L.U.

Informez vous ! 8

Le PADD d'Hérouville

Les 3 grands axes du PADD...

- Un développement qui respecte et valorise nos ressources**
Le projet de village cherche à valoriser les ressources naturelles pour préserver et améliorer notre cadre de vie.
 - Un espace agricole préservé et fonctionnel, des activités agricoles accompagnées dans leur développement.
 - Un renforcement des capacités de développement des sites d'exploitation, une préservation des cocillottes agricoles sur le territoire communal.
- Un développement qui s'inscrit dans le temps et prépare notre avenir**
Un développement qui renforce notre identité villageoise
 - Un bâti ancien vivant et habité : conserver des bâtiments traditionnels habités pour maintenir l'identité du village, accompagner leur changement d'usage et leur évolution pour qu'ils participent à la qualité du village, réinvestissement des bâtis anciens.
 - Une évolution du tissu qui perpétue l'identité du village d'Hérouville : respect des gabarits et des implantations bâtis.
 - Un patrimoine valorisé : respect des continuités bâties, accompagnement de la valorisation du château et du parc, valorisation des abords de l'église.

Le village, un espace accueillant.

- Une centralité villageoise plus labile et attractive pour plus de convivialité et de liens entre les habitants (requalification des abords de l'église : accessibilité pédestre, renforcement des équipements, qualification des espaces publics...)
- Des espaces publics plus agréables (requalification et réaménagement des espaces publics : gestion du stationnement, pacification de la traversée villageoise...)
- Une offre en logements plus élargie et diversifiée dans un rythme comparable à celui des dernières années sur le village. C'est à dire un rythme modéré.

Carte de synthèse du projet de village d'Hérouville



V- QUESTIONS DIVERSES

- ARS (Agence Régionale de Santé) Résultat des analyses sanitaires : l'eau est propre à la consommation.
- Vœux du Maire : Ils auront lieu le samedi 17 janvier 2015 à 11 heures. Tous les Hérouvillois sont conviés à cette cérémonie.
- Le Loto aura lieu le samedi 7 février 2015.
- Le repas des anciens se tiendra le dimanche 8 février 2015.
- CAVS : le Président du CAVS a adressé un courrier de remerciement pour le bon déroulement de la fête cantonale du 14 septembre 2014 à Hérouville.
- Le 1^{er} Conseil Municipal de l'année 2015 se tiendra le lundi 12 janvier 2015.
- Droit des sols : le désengagement de l'Etat est prévu par la loi ALUR pour le 1^{er} juillet 2015. Le PNR devait prendre sous sa responsabilité l'instruction des permis de construire. Mais, suite à un sondage réalisé auprès des Communautés de Communes, seules certaines d'entre elles souhaitaient adhérer au principe. Au final, l'instruction des permis de construire sera gérée par la Communauté de Communes.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Vous l'avez sans aucun doute remarqué dans nos différentes communications, l'un de nos sujets importants en ce moment est le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il me semble qu'il est important de rappeler ce qu'est le PLU et ses enjeux.

Toute commune (ou intercommunalité) de France se doit d'établir les règles qui vont lui permettre de gérer son développement et son urbanisme, communément appelé « Droit des sols ».

Notre commune a élaboré un Plan d'Occupation des Sols en 1989. Ce plan a été ensuite révisé en 1999, 2001 et 2007.

A ce jour, et suite aux diverses lois portant sur l'urbanisme, et si nous ne faisons rien, ce POS deviendra caduc au 31 décembre 2015. Il se trouverait alors automatiquement remplacé par la loi générale de l'urbanisme qui, elle, ne fait que définir des grandes lignes directrices puisqu'elle est prévue pour encadrer aussi bien les grands ensembles urbains que les communes rurales.

Il est donc important pour nous d'établir ce PLU pour qu'il soit adapté à notre village.

La création du PLU est un projet impliquant bien sûr le Conseil Municipal, mais également l'ensemble des citoyens de la commune.



En effet, il se veut le reflet d'un projet communal, tant pour sa part constructibilité au niveau habitations et bâtiments publics, mais également un projet directeur pour les aménagements publics tels que le stationnement, la zone artisanale, les modalités de déplacement, les aménagements de zones de jeux...

Le PLU devra également prendre en compte l'ensemble des documents d'urbanismes auxquels notre commune est contrainte (Schéma directeur de la région Ile de France, Schéma directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux du bassin Seine Normandie, Charte du Parc Naturel Régional, Charte Paysagère de la commune...).

Il doit également tenir compte de notre environnement écologique, et faire en sorte que les règles et/ou projets développés soient respectueux du contexte de notre village (faune, flore, qualité de l'air, de l'eau...).

Ce projet a démarré officiellement le Lundi 1^{er} décembre dernier par le vote en Conseil Municipal de la délibération fixant les objectifs ainsi que les modalités de concertation.

Voici les objectifs que nous avons souhaité inclure pour ce projet :

- Maîtriser le développement du village tout en préservant son caractère rural.
- Privilégier l'aménagement des fermes, bâtiments remarquables et leur environnement. Ce patrimoine mérite une attention particulière, tant pour sa qualité architecturale, que pour conserver une qualité de vie rurale.
- Diversifier l'offre de logements pour permettre l'accueil de jeunes couples avec enfants et de personnes à faibles ressources.
- Protéger et mettre en valeur les espaces publics, agricoles et naturels. Veiller en particulier à la qualité des paysages en entrée et à l'intérieur du village.
- Améliorer l'offre de stationnement et maîtriser la circulation.
- Maîtriser l'évolution et le devenir de la Zone Artisanale.

Pour ce qui est de la concertation, nous souhaitons qu'elle soit la plus large possible à tous les stades du projet. Comme indiqué plus haut, ce projet est le

fondement de l'avenir de notre village. Il est important que l'ensemble de la population soit associé. Nous allons organiser des réunions publiques pour débattre de ces différents sujets. N'hésitez pas à participer et donner votre avis.

KÄRCHER Garage Relais d'Hérouville 

NOUVEAU
Ouverture **STATION DE LAVAGE**
EN LIBRE SERVICE

OUVERT du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h et de 14h à 18h

Tél : 01-34-66-54-00

Eric BAERT





Depuis un an, l'équipe municipale, sous l'impulsion du Maire, s'est attelée, avec l'aide d'un cabinet technique, à l'étude de faisabilité de cette réalisation. Corrélativement à ce travail, ont été recherchées les subventions possibles auprès des organismes concernés.

Certains riverains des rues concernées ont déjà été contactés et ont rencontré le cabinet d'étude afin de préciser les particularités des raccordements individuels.

Pour la suite du calendrier, les procédures d'appel d'offre du marché sont à ce jour en cours et la sélection de l'entreprise adjudicataire doit intervenir très rapidement. Cette fin d'année et le début de l'année prochaine doivent nous permettre un printemps sans fil ! Les hirondelles et autres martinets devront s'adapter lors de leur retour migratoire.

L'éclairage public sera complètement renouvelé conformément aux normes d'économie d'énergie et en harmonie avec celui précédemment implanté et le caractère du village. Ces travaux sont effectués en tenant compte des possibilités techniques et financières de la commune dans un souci d'améliorer le cadre de vie de chacun.

Nous serons vigilants pour éviter au maximum les contraintes momentanément subies par les villageois riverains des travaux.

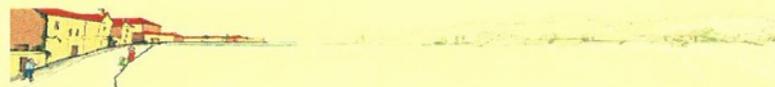
PLU

La dernière loi dite « ALUR » nous impose de revoir notre POS (Plan d'Occupation des Sols) et de le transformer en PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Cette démarche pourrait être vue comme un exercice purement technique. Toutefois, il nous est apparu intéressant et important d'en profiter pour mener une réflexion approfondie sur la physionomie de notre village, ses atouts, ses problèmes et, sur cette base, de bâtir un projet qui nous permettra de le faire évoluer de façon organisée et concertée.

Suite à un appel d'offres lancé en avril, nous avons finalement choisi de travailler avec le bureau d'étude ATOPIA. Ce cabinet, basé à Paris, présente une approche proche du terrain, très pragmatique, ce qui est bien en phase avec la conception qu'en a l'équipe municipale.

Tout au long de ce projet, nous allons faire en sorte que les habitants soient impliqués dans la réflexion et puissent non seulement être tenus au courant de l'avancement des travaux, mais également prendre part aux discussions sur les options qui structureront l'avenir de notre village. Nous avons d'ores et déjà eu des réunions avec le cabinet de conseil. Toutefois, la phase réellement productive démarrera début septembre.



Nous avons d'ores et déjà établi quelques axes de réflexion :

- Notre village doit rester un village.
- Comment gérer et encadrer le devenir de notre patrimoine bâti, en particulier des fermes ?
- Comment améliorer la circulation et gérer la problématique du stationnement ?
- Quel avenir pour notre zone artisanale ?
- ...

N'hésitez pas à venir en Mairie et à participer aux diverses réunions publiques pour faire part de vos idées et remarques.

ENREGISTREMENT VIDEO

Dans le cadre de l'amélioration de la protection des personnes et des biens, la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron a décidé d'équiper chaque commune d'un dispositif de « vidéo enregistrement ».



Ainsi, à chaque entrée et sortie de chaque commune, sera positionnée une caméra. Les informations recueillies seront centralisées et enregistrées localement dans chaque mairie sur support sécurisé. La position des caméras a été

étudiée suivant une stratégie permettant le recueil optimal des informations concernant les mouvements pouvant se recouper d'un village à l'autre sur l'ensemble de la Communauté de communes.

Lorsqu'un délit ou une infraction sera signalé et constaté auprès de l'autorité judiciaire et dans ce seul cas, le maire ou une personne nommée qualifiée sera saisi d'une demande de procéder à l'accès aux informations enregistrées. La Gendarmerie en charge de l'enquête se chargera de l'instruction et du collationnement des informations des villages avoisinants.

Un protocole sera établi afin de respecter la vie individuelle de chaque villageois.

Cette installation se veut à la fois répressive mais aussi dissuasive par l'apposition des

Matériels et services informatiques :

- Vente de PC - Portables - Tablettes - matériels divers...
- Configuration, dépannages...
- Initiation, perfectionnement...
- Entreprises (Formation professionnelle contrats de maintenance...)
- Particuliers : 50% de réduction d'impôt



06-63-12-41-61

01-34-66-23-72

www.mentor-multimedia.com



crèche à Auvers-sur-Oise. Malheureusement, suite à un imbroglio légal et technique lié au classement de l'usine des eaux de Méry-sur-Oise en zone à risque technologique, donc totalement en dehors du champ de responsabilité de notre communauté, cette ouverture devra être reportée à une date ultérieure non connue à ce jour. Toutefois, l'ouverture de la crèche à Ennery, prévue pour Septembre 2016, devrait se faire dans les délais.

PLU

La commune d'Hérouville élabore son Plan Local d'Urbanisme afin de se doter d'un document d'urbanisme cohérent avec les récentes évolutions législatives et qui permette de mener à bien les projets locaux.



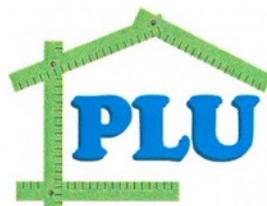
L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est l'occasion de définir un projet d'aménagement et de mise en valeur du village pour les 10 à 15 prochaines années.

L'ambition du PLU est de proposer un cadre de vie toujours plus agréable et respectueux de l'identité villageoise, un développement maîtrisé et soucieux de la qualité des paysages ruraux du Vexin français et du plateau d'Hérouville, de la préservation de l'environnement, de la valorisation des espaces agricoles.

Pourquoi engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ?

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) date de 1989. Le POS est aujourd'hui devenu un document d'urbanisme obsolète, malgré les modifications réalisées en 1999 et 2001. Il ne répond plus aux attentes de la municipalité et doit intégrer les évolutions du contexte législatif (entrée en vigueur de la loi ALUR¹) et réglementaire (SDRIF², Charte du Parc...).

L'élaboration du PLU est l'occasion de se donner les moyens de réaliser différents projets d'aménagement et de conduire une gestion durable et raisonnée de l'espace communal. Plusieurs projets et enjeux sont identifiés, notamment :



¹ Loi ALUR : loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué

² SDRIF : Schéma Directeur de la Région Ile-de-France



- l'aménagement du centre du village.
- le devenir des corps de fermes.
- la sécurisation et la pacification des espaces publics, leur valorisation paysagère.
- la préservation et le renforcement de la biodiversité dans le village.
- la protection de la fonctionnalité des espaces agricoles et le maintien d'un équilibre entre les secteurs d'habitat et les secteurs agricoles.
- la redynamisation de la zone d'activités.

Le calendrier de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme



La commune prévoit un arrêt de projet de PLU pour l'été 2016 et une approbation par le conseil municipal en début d'année 2017.

La démarche d'élaboration du PLU est pleinement engagée. L'agence Atopia a été retenue pour accompagner et conseiller

les élus dans leur réflexion.

À la rentrée de septembre 2015, le diagnostic de la commune a été réalisé, les enjeux et les besoins à venir discutés en réunions de travail. Depuis cet automne, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU est travaillé par les élus. Il sera débattu en conseil municipal au mois de février 2016.

L'écriture du règlement du PLU, qui est la prochaine étape de la réflexion, débutera en janvier 2016.

La concertation avec les habitants



L'élaboration du PLU d'Hérouville s'inscrit dans le cadre d'une concertation continue avec les habitants.

La concertation sur le PLU comprend des articles diffusés dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune. Une exposition publique sera installée en mairie dès janvier 2016 et complétée au fur et à mesure de la démarche.

Le samedi 19 mars à 10 heures en Mairie se déroulera une réunion publique ouverte à tous les habitants. À cette occasion, la démarche et l'avancement de l'élaboration du PLU vous seront présentés. Ce sera l'occasion de discuter et d'échanger sur l'avenir du village, les besoins et les attentes des habitants.

Il est également possible de faire part, à tout moment, de son avis, de ses observations et de ses remarques qui seront systématiquement enregistrés et analysés dans un registre de concertation mis en libre consultation à la Mairie (aux heures et jours d'ouverture au public).





Le PLU : une grosse réflexion...

Le travail est maintenant engagé depuis plusieurs mois. Notre POS deviendra caduque dans un an. C'est bien le temps qu'il nous faudra pour finaliser le Plan Local d'Urbanisme qui lui succédera.



La réflexion avance. Les grands objectifs (PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ont été validés par une réunion du Conseil Municipal le 29. Une réunion publique d'information a eu lieu samedi 19 mars. Un échange riche et constructif a permis de confirmer et de préciser les objectifs. Merci à ceux qui se sont exprimés !

D'autres réunions publiques suivront. N'hésitez pas, d'ici-là, à consulter sur le site internet de la Commune, l'article consacré à ce chantier ouvert, consulter les documents en ligne, et faire part de vos remarques et suggestions constructives !



C'est ensemble que nous bâtirons le projet d'aménagement de notre village pour les 30 prochaines années. C'est un objectif ambitieux, mais indispensable pour maîtriser notre cadre de vie. Merci au cabinet ATOPIA qui nous accompagne dans ce travail complexe et passionnant !



Diaporama de la réunion publique du 19 mars 2016

The diaporama consists of 32 numbered slides, each with a title and content:

- 0** Un Plan Local d'Urbanisme pour Hérouville
- 1** Un PLU pour Hérouville
- 2** Les acteurs du PLU
- 3** Première étape : le diagnostic
- 4** Histoire
- 5** Une trame bâtie qui reste harmonieuse
- 6** Un réseau de voies de type villageois
- 7** Un patrimoine à révéler
- 8** Un patrimoine à révéler
- 9** Un patrimoine à révéler
- 10** Un paysage reconnu, protégé
- 11** Un paysage contrasté entre plateau et village
- 12** Un paysage contrasté entre plateau et village
- 13** Un paysage porteur de valeur écologique
- 14** Une présence de l'eau par intermittence
- 15** Une population stabilisée
- 16** Des logements qui progressent de façon maîtrisée
- 17** Une population qui demeure plutôt jeune
- 18** Une gamme d'équipements de proximité
- 19** Activité agricole mais pas uniquement ...
- 20** Les enjeux pour le projet
- 21** Les objectifs fixés par les élus
- 22** Hérouville dans son environnement
- 23** Hérouville dans son environnement
- 24** La stratégie du projet
- 25** Un développement intégré
- 26** Un développement pérenne
- 27** Un développement générateur de bien vivre
- 28** Un développement générateur de bien vivre
- 29** Repenser l'attractivité du territoire
- 30** Repenser l'attractivité du territoire
- 31** Concertation – en savoir plus, en dire plus ...
- 32** (Closing slide with logo and 'MERCI')

Diaporama de la réunion publique du 16 juin 2016

The presentation consists of 28 slides, numbered 1 to 28, arranged in a grid. The slides are as follows:

- Slide 1:** Title slide: "Un Plan Local d'Urbanisme pour Hérouville".
- Slide 2:** "Calendrier" (Timeline).
- Slide 3:** "Un PLU pourquoi, comment" (Why and how a PLU).
- Slide 4:** "Un PLU pour Hérouville" (Why a PLU for Hérouville).
- Slide 5:** "Comment élaborer un PLU ?" (How to draft a PLU).
- Slide 6:** "Les acteurs du PLU" (The actors of the PLU).
- Slide 7:** "LE PROJET" (The project).
- Slide 8:** "Rappel du PADD" (Reminder of the PADD).
- Slide 9:** "Hérouville dans son environnement" (Hérouville in its environment).
- Slide 10:** "Appréhension cartographique des enjeux" (Cartographic approach of the issues).
- Slide 11:** "Appréhension cartographique des enjeux" (Cartographic approach of the issues).
- Slide 12:** "Éléments quantitatifs du projet" (Quantitative elements of the project).
- Slide 13:** "LES OUTILS DU PLU" (The tools of the PLU).
- Slide 14:** "LES OUTILS DU PLU" (The tools of the PLU).
- Slide 15:** "Un développement intégré" (Integrated development).
- Slide 16:** "Un développement intégré" (Integrated development).
- Slide 17:** "Un développement intégré" (Integrated development).
- Slide 18:** "Un développement intégré" (Integrated development).
- Slide 19:** "Un développement pérenne" (Sustainable development).
- Slide 20:** "Un développement pérenne" (Sustainable development).
- Slide 21:** "Un développement pérenne" (Sustainable development).
- Slide 22:** "Un développement pérenne" (Sustainable development).
- Slide 23:** "Un développement pérenne" (Sustainable development).
- Slide 24:** "Un développement générateur de bien vivre" (Development generator of well-being).
- Slide 25:** "Un développement générateur de bien vivre" (Development generator of well-being).
- Slide 26:** "Un développement générateur de bien vivre" (Development generator of well-being).
- Slide 27:** "Les outils du PLU" (The tools of the PLU).
- Slide 28:** "Les outils du PLU" (The tools of the PLU).

5. LA SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES ET LEUR PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET DE PLU

Toutes les demandes consignées dans le registre, les observations formulées en réunions publiques, les lettres reçues, ont été prises en compte. Il ressort des observations formulées, plusieurs grands thèmes de débat qui ont contribué à l'enrichissement du projet de PLU.

• L'accueil des jeunes et la diversité de l'offre de logements

- Des observations ont été émises pour faire part de la nécessité pour la commune d'accueillir des jeunes ménages dans le village. Ce besoin est apparu au regard de la nécessité de maintenir les équipements scolaires mais également de disposer de logements accessibles par le plus grand nombre de ménages y compris ceux aux ressources plus modestes et notamment les jeunes.
- Face à ce besoin certains habitants ont également soulevé la difficulté de créer ce type de logements tout en respectant le caractère patrimonial du village.

Prise en compte par le PLU

Les enjeux de diversité du parc et de préservation de la morphologie traditionnelle du village d'Hérouville ont été retenus dans le cadre de la définition du PADD. Ils ont été traduits dans le PLU à travers un dispositif réglementaire favorable à la reconversion de bâtiments existants en faveur de la réalisation de logement collectifs.

L'OAP « Entrée de village Sud » prévoit notamment que la programmation résidentielle comprenne une offre permettant de répondre aux besoins des catégories de ménages en demande d'accession ou de location, libre ou aidée.

• L'accueil de services dans la commune d'Hérouville

- Certains habitants ont évoqué la vocation d'Hérouville à s'inscrire dans une vocation touristique portée par le contexte intercommunal. La proximité avec Auvers-sur-Oise constitue une opportunité pour l'évolution du village en faveur de l'accueil de visiteurs extérieurs. L'opportunité de favoriser la création de chambres d'hôtes et d'un artisanat d'art est également évoquée.
- Des observations proches ont été formulées en faveur de l'accueil de commerces de proximité au sein du village.

Prise en compte par le PLU

À travers ces contributions les habitants ont fait part de leur attachement en faveur d'une diversification des fonctions du village et à l'accueil d'activités s'insérant dans la vie du village et contribuant à son animation.

Le positionnement de la commune en tant que « village patrimonial » porté par le PADD répond à cette ambition. Il a conduit à envisager des dispositions en faveur de l'accueil d'activités de services, mais également à envisager l'amélioration de l'accessibilité piétonne du cœur de village afin de répondre aux attentes des randonneurs ainsi que des habitants. Cette offre en équipements en faveur de la découverte du territoire communal devrait permettre de soutenir l'offre en services à destination des visiteurs mais également des habitants.

- **L'identité rurale et la prise en compte des activités agricoles**

- La question de la prise en compte des activités agricoles à proximité des secteurs d'habitat est formulée.

Prise en compte dans le PLU

Le projet de PLU a cherché à répondre à ces préoccupations par une vigilance vis-à-vis des impératifs économiques et de la viabilité des sièges d'exploitation présents dans le village.

Il s'agit notamment d'éviter les développements villageois à proximité immédiate des sièges d'exploitation (enclavement) et de faciliter la circulation des engins agricoles. Le PLU s'inscrit, à ce titre, dans la poursuite d'un objectif communal en faveur de la préservation des chemins de contournement des espaces bâtis du village pour les engins agricoles.

- **La circulation et les mobilités au sein du village**

- Les préoccupations relatives à la circulation dans le village ont émergé à travers la mise en avant d'une circulation routière importante dans la traversée du village. Certains habitants ont rappelé leur préoccupation au regard de la rue Duhamel qui sépare le village en deux, et, du fait de sa fréquentation et source de risques et de nuisances pour les habitants.
- Dans le cadre du débat sur le projet communal, la nécessité de prévoir des cheminements sécurisés pour les piétons est apparue comme une idée pertinente à soutenir. Les habitants ont pu reprendre l'intérêt de nouveaux cheminements piétonniers dans la partie Sud du parc du Château ou encore dans le cadre d'un aménagement de l'entrée Sud du village.

Prise en compte dans le PLU

L'importance des remarques et observations émises en faveur de la gestion de la circulation routière et de la sécurisation des déplacements piétonniers a conforté l'importance pour les élus de traduire ces enjeux dans le projet de PLU.

Si plusieurs outils ont pu être mobilisés dans ce sens (emplacements réservés, OAP, gestion du stationnement, choix des secteurs de développement,...) les élus ont également pu préciser que l'action municipale se poursuivait également au-delà du document d'urbanisme notamment à travers la prise d'un arrêté municipal réglementant la circulation des engins de plus de 3,5 tonnes ou encore par l'engagement de réflexions en faveur d'aménagements permettant de réduire la vitesse des véhicules sur la RD.

- **La gestion de la densité bâtie et la préservation de l'identité villageoise**

- Plusieurs habitants ont pu faire part de leur inquiétude face aux risques de développement important du village et de « densification » non maîtrisée.
- Ont également pu être émises des observations en faveur d'un maintien de l'identité villageoise d'Hérouville.

Prise en compte dans le PLU

C'est à travers des perspectives d'évolution modérée de l'urbanisation du village, que les élus ont souhaité répondre aux préoccupations évoquées ici.

Dans le cadre du dispositif réglementaire, le PLU s'est attaché à mobiliser les nouveaux outils à sa disposition afin de préserver les caractéristiques paysagères et patrimoniales qui fondent son identité.

6. CONCLUSIONS

La concertation s'est tenue de manière continue durant toute l'élaboration du PLU.

Les modalités de concertation prévues par le conseil municipal ont été mises en œuvre et ont été enrichies par des dispositions spécifiques (notamment par la mise à disposition d'informations et de documents sur le site internet de la commune).

Les outils de concertation qui ont connu la plus forte utilisation semblent être les réunions publiques (le niveau d'impact des informations mises sur le site internet et écrites n'ont pas pu être évaluées).

La forte participation aux réunions publiques traduit le bon niveau d'information qui a été réalisé tout au long de la procédure vis à vis des habitants pour les tenir informés de la démarche en cours.

L'ensemble du dispositif de concertation a permis d'échanger avec les habitants et d'enrichir le projet de PLU désormais constitué.

Les préoccupations les plus fortes ont surtout été exprimées vis à vis de la valeur patrimoniale de Hérouville, de l'identité et du maintien de la qualité architecturale et paysagère de la commune, mais ont également permis de conforter la préoccupation des habitants en faveur d'une maîtrise de l'urbanisation et de la circulation routière.

Les habitants ont, à travers ces éléments voulu faire part de leur attachement aux fondements de l'identité du village d'Hérouville et le PLU a veillé à préserver ces caractéristiques.